



## envoi d une lettre de licenciment

Par **REMEMI**, le **29/05/2012** à **19:49**

bonjour , je suis actuellement vrp dans une petites entreprise , depuis plusieurs semaine mon patron me menaces de me licencies depuis plusieurs semaines car je n est pas atteint mon chiffre depuis trois mois, sous la pression constante de cet individu je me suis mi en arrê maladie une semaine . mon problème majeur et que je suis enceinte de trois mois je lui donc informer de cette grossesse il ma donc envoyé une lettre de licenciement préalable .je voudrais savoir mais droits svp je m inquiète beaucoup je ne c est pas quoi faire !

Par **P.M.**, le **29/05/2012** à **21:48**

Bonjour,

Un lettre de licenciement préalable n'existe pas en revanche, l'employeur vous a vraisemblablement convoqué à un entretien préalable avant licenciement et je vous conseillerais de vous y faire assister de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...

Il faudrait savoir si vous avez fait par de votre grossesse à l'employeur par lettre recommandée avec AR avec un certificat médical en attestant...

Par **REMEMI**, le **29/05/2012** à **22:18**

Merci pour votre réponse oui j au effectivement envoyé une LR avec attestation que doit je faire ?

Par **P.M.**, le **29/05/2012** à **22:29**

Déjà, comme je vous l'ai indiqué vous faire assister lors de l'entretien préalable pour contester ensuite plus facilement le licenciement s'il était prononcé...